

Formulaire simplifié (article 302 bis) A bis du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		SAS ACB		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 0 0 9 2 0 2 3		13 0 0 9 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *		217		218	11 550		10 750		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	11 550		10 750		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	2 973		1 060		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			228		
	Rémunérations du personnel *					250	4 085		3 364		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252					
	Dotations aux amortissements *					254	7 621		10 859		
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	14 678		15 512			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(3 128)		(4 762)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	15 087		29 241			
	Produits exceptionnels			(IV)	290			1 027 000			
	Charges financières			(V)	294	418		2 021			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300			473 870		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	1 731		14 934			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	9 809		560 654			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	9 809	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 731					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cds d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser (HUI) (art. 44 sexdecies)	992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	11 540	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	11 540	372			

A.C.B.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 545 rue du Colonney
74700 SALLANCHES
440 494 250 RCS ANNECY

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES



**Pour copie conforme,
Le Président**

Désignation de l'entreprise		SAS ACB		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		545 RUE DU COLONNEY		74700 SALLANCHES	
Numéro SIRET *		4 4 0 4 9 4 2 5 0 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 0 0 9 2 0 2 3	3 0 0 9 2 0 2 2	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	47 505	44 661	2 844
	Immobilisations financières * (1)	040	042	433 930		433 930
Total I (5)		044	048	481 435	44 661	436 774
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
			Autres * (3)	072	074	1 910 551
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	192 240		192 240
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	2 102 792		2 102 792
	Total général (I+II)	110	112	2 584 227	44 661	2 539 565
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000 000	1 000 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		97 537	69 504	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	1 347 605	814 983	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		9 809	560 654	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		2 454 951	2 445 142	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	82 883	84 614	101 854	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		84 614	101 854	
Total général (I + II + III)		180		2 539 565	2 546 996	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 539 565.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 11 550.00 Euros et dégageant un bénéfice de 9 809.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Désignation de l'entreprise : SAS ACB

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	47 505	472		474		476	47 505	47 505	
Immobilisations financières		480	433 930	482		484		486	433 930	433 930	
TOTAL		490	481 435	492		494		496	481 435	481 435	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	37 040	562	7 621	564		566	44 661		
TOTAL		570	37 040	572	7 621	574		576	44 661		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS ACB

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984-860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepia Quadra

A.C.B.

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 545 rue du Colonney, 74700 SALLANCHES
440 494 250 RCS ANNECY**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 MARS 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 9 809,43 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 809,43 euros
------------------------	----------------

5 % à la réserve légale qui s'élève ainsi à 98 027,47 €	490,47 euros
--	--------------

Le solde	9 318,96 euros
----------	----------------

En totalité au compte « **autres réserves** »
qui s'élève ainsi à 1 356 923,86 euros.

Certifié conforme
Le Président

